



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique

Référentiel National d'Expertise des Supports pédagogiques destinés à l'enseignement à distance

Guide de l'établissement, de l'enseignant et de l'expert

Tous droits de reproduction réservés ©

Mai 2026

Guide élaboré par la commission nationale d'accompagnement de la transformation digitale dans les domaines pédagogique et de la recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que pour l'assurance- qualité des contenus pédagogiques (Arrêté ministériel n° 164 du 18 octobre 2025)

Copyright CNEAD-MESRS, mai 2026

SOMMAIRE

I. PREAMBULE.....	1
II. REGLEMENT.....	2
III. CONDITIONS D'INSCRIPTION.....	3
IV. SUPPORT A EXPERTISER	3
V. ACTEURS DE LA PLATEFORME	4
VI. CRITERES D'EXPERTISE	5
1. VALORISATION DES INFORMATIONS DE LA PAGE D'ACCUEIL,.....	6
2. SYSTEME D'ENTREE.....	6
3. SYSTEME D'APPRENTISSAGE	6
4. SYSTEME DE SORTIE	7
VII. DEROULEMENT DES EXPERTISES	7
VIII. VALIDATION.....	9
IX. GRILLE D'EXPERTISE	10
X. CAS DES DEPOTS STATIQUES OU SUPPORTS DIFFUSES EN LIGNE AVANT LA VALIDATION DU CONTENU PAR LES INSTANCES SCIENTIFIQUES	12

I. Préambule

Aujourd'hui, l'université algérienne est confrontée à des défis majeurs liés à la transformation digitale, à la modernisation des pratiques pédagogiques et à la démocratisation de l'accès au savoir. Dans ce cadre, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a instauré, depuis septembre 2022, un Schéma Directeur Numérique (SDN), au sein duquel la stratégie d'innovation techno-pédagogique occupe une position stratégique.

L'enseignement à distance s'impose comme l'un des leviers essentiels de cette transformation. À la suite de la pandémie de la COVID-19, les établissements universitaires ont intensifié leur recours à ce mode d'enseignement, en capitalisant sur les compétences développées depuis 2016. À ce titre, près de 18 000 enseignants ont bénéficié de la formation « **TIC et pratiques pédagogiques** », contribuant ainsi à renforcer les capacités nationales en matière de pédagogie en ligne.

Dans une perspective de valorisation des contenus pédagogiques numériques et de reconnaissance des efforts consentis par les enseignants, la tutelle met en place un référentiel national d'expertise des supports pédagogiques en ligne. Ce dispositif s'appuie sur la plateforme nationale « **Online Courses Expertise (OCE)** », fondée sur une démarche d'évaluation rigoureuse, objective et critériée. Cette évaluation est assurée par un corps d'experts disposant de compétences avérées en ingénierie pédagogique numérique.

Ce processus mobilise l'ensemble des parties prenantes au sein de chaque établissement, notamment :

- Le Vice-Recteur ou le Sous-Directeur chargé de la post-graduation
- Les Vice-doyen ou le Sous-Directeur chargé le chargé de la post-graduation
- Les chefs de départements
- Les directeurs du centre NTICPP
- Les experts
- Le responsable du bureau de la stratégie numérique

II. Règlement

La démarche adoptée résulte d'une concertation avec les établissements, sous l'égide des conférences régionales des universités. Les décisions qui en découlent se déclinent comme suit :

1. L'expertise est placée sous l'autorité du Vice-Recteur chargé de la post-graduation ou, dans le cas des écoles, du Sous-Directeur chargé de la post-graduation.
2. Tout enseignant, auteur d'un support pédagogique dûment validé par les instances, scientifiques, afin d'éviter toute confusion liée à la propriété intellectuelle, est habilité à déposer une demande d'expertise via la plateforme nationale d'expertise des cours en ligne <http://oce.cnead-mesrs.dz/>
3. Le support pédagogique soumis à l'expertise doit être **diffusé et enseigné** via la plateforme de gestion d'apprentissage (LMS), de l'établissement de rattachement ou tout autre établissement de l'enseignement supérieur dédiée à l'enseignement à distance, à savoir Moodle, adoptée conformément à la correspondance n°1792 du 26 novembre 2022.
4. Les Moocs diffusés et enseignés via la plateforme edX de l'établissement de rattachement ou tout autre établissement de l'enseignement supérieur, sont concernés par l'expertise.
5. Lorsqu'un support pédagogique est élaboré en collaboration avec des co-auteurs et des scénaristes, une seule inscription à l'expertise est soumise et elle doit être au nom de l'auteur principal.
6. L'enseignement à distance/hybride peut être assuré avant la validation du support pédagogique par les instances scientifiques ; toutefois, la demande d'expertise ne peut être introduite qu'après l'achèvement de la procédure d'expertise définie dans le référentiel national d'expertise des supports pédagogiques destinés à l'enseignement en présentiel.
7. L'inscription à la procédure d'expertise n'est effective qu'après au moins un semestre d'enseignement à distance/hybride.
8. L'expertise est assurée une seule fois pour un même support pédagogique, même s'il est enseigné dans plusieurs établissements.
9. L'inscription à l'expertise relève du vice-décanat chargé de la post-graduation ou,

pour les écoles, le chef de département.

10. L'expertise favorable donne lieu à une « **Attestation d'enseignement à distance** », sur la base du procès-verbal établi par le Directeur du centre NTICPP. Celle-ci est également référencée sur la plateforme nationale des enseignements à distance.
11. Les co-auteurs et les scénaristes sont mentionnés dans « **Attestation d'enseignement à distance** »
12. La liste des experts est arrêtée chaque année par la CNEAD, en concertation avec les chefs d'établissements, lesquels peuvent proposer des experts supplémentaires.
13. L'expert ouvre droit à une attestation

III. Conditions d'inscription

1. Le demandeur de l'expertise doit être :
 - a) Enseignant-permanent au sein de l'établissement
 - b) Invité ou associé au sein de l'établissement, à condition qu'il soit enseignant-permanent ou chercheur-permanent dans un autre établissement
2. La demande d'expertise doit être accompagnée de :
 - c) L'attestation de production de support pédagogique, visée par le doyen ou le vice-doyen de la pédagogie, **Ou**, l'extrait du PV de conseil scientifique, mentionnant la validation du contenu du support pédagogique.
 - d) Une preuve d'enseignement en ligne/hybride, établie par le Chef de département, en concertation avec le responsable de spécialité.
3. Le support doit être scénarisé selon la structuration pédagogique de l'enseignement à distance.
4. L'expertise ne peut avoir lieu qu'après la validation de la scénarisation, assurée par le directeur du centre NTIC.

IV. Support à expertiser

Il est entendu par « **Support pédagogique en ligne** », toute matière inscrite dans les offres de formation (Cours, TD, TP, ateliers, stage...), scénarisée et diffusée via la plateforme de l'enseignement à distance de l'établissement, conformément au guide méthodologique établi par la CNEAD et à l'arrêté ministérielle n°164 du 18 octobre 2025

:

1. Les matières transversales et de découverte sont à enseigner à distance, selon les conditions définies dans le guide méthodologique.
2. Les matières fondamentales et méthodologiques doivent être accessibles à distance afin d'assurer la continuité dans les apprentissages.
3. Les supports diffusés uniquement en format statique (PDF,...) ne sont pas concernés par cette démarche d'expertise.

V. Acteurs de la plateforme

Six (06) acteurs contribuent à l'expertise :

1. Le Vice-recteur chargé de la post-graduation ou sous –directeur dans le cas des écoles

Responsable sur toutes l'opération au sein de l'établissement Il est chargé de :

- Mettre en place une coordination entre tous les acteurs
- Suivre la progression de l'expertise au niveau de l'établissement

2. Le Vice-doyen de la post-graduation ou le chef de département dans le cas des écoles supérieures

Il est chargé de :

- Créer des identifiants d'accès à la plateforme aux enseignants remplissant les conditions
- Vérifier les conditions requises
- Suivre la progression de l'expertise au niveau de la faculté

3. Le Directeur du centre NTIC et pratiques pédagogiques

Il s'occupe du suivi de la demande d'expertise. A cet effet, il est invité à :

- Valider le respect de la charte relative à la structuration pédagogique de l'enseignement à distance
- Créer un identifiant d'accès des experts au support à expertiser avec le rôle enseignant non-éditeur.
- Suivre la progression de l'expertise
- Valider le résultat de l'expertise.
- Générer l'attestation et le PV

4. Le responsable du BSN

Il est chargé de la configuration de la plateforme selon les spécificités de son établissement. A cet effet, il doit créer :

- Les facultés et les départements.

- Les parcours enseignés pour chaque niveau.
- Les identifiants d'accès au profit des différents acteurs.

5. L'expert

Il assure l'expertise affectée sur la base d'une grille préétablie.

6. Le demandeur d'expertise

Il s'agit de l'enseignant ayant demandé l'expertise.

VI. Critères d'expertise

Le support doit respecter la charte de conception afin de répondre aux normes de l'enseignement à distance.

Section1	Insérer la fiche-contact (nom, prénom, email,...) <i>Enseignant de la matière, contact, disponibilité (horaire et lieu)</i> <i>Tuteurs, contact, disponibilité (horaire et lieu)</i> <i>Coefficient, Crédits</i> <i>Volume horaire global</i> <i>Volume horaire de travail personnel requis/semaine</i> <i>Modalité d'évaluation</i> <i>Modalité de suivi (calendrier du tutorat)</i>
Section 2	Objectifs généraux en termes de verbes d'action mesurables : Exemple : à l'issue de cette formation l'étudiant sera capable de : Connaître Comprendre..... Analyser.....
Section3	Prérequis Éventuel test de prérequis
Section4	Plan global d'enseignement Plan détaillé d'enseignement en lien hypertexte (insérer une ressource page)
Section5	Insérer une visioconférence (Jitsi, googlemeet, webex;...) ou un chat pour des interventions en direct
Section6: chapitre1	Objectives intermédiaire mesurables en termes de verbes d'action Ressources (fichier PDF, ...) Activités d'apprentissage locales visant une évaluation formative (Devoirs, test, SCORM,...) Espace de communication général pour des échanges Espace de communication utilisé par groupe pour des échanges dans le cadre d'un travail collaboratif.
Section7: Chapitre2	
Section "n": Chapitre "n"	
Section « n+1 »	
	Activités d'apprentissage globales pour une évaluation sommative (quiz, ...)

Section « n+2 »	Test final préparatif à l'évaluation certificative dans le cas d'un examen à distance
Section « n+3 »	Références bibliographiques

Après la vérification de la valorisation des informations de la page d'accueil, l'expertise s'articule autour trois systèmes, axes principaux :

1. Valorisation des informations de la page d'accueil,

Il s'agit de vérifier les informations publiées sur la page d'accueil afin de permettre au visiteur d'identifier clairement ses besoins requêtes par rapport au contenu mis en ligne. La qualité de ces informations contribue ainsi à améliorer la visibilité et à ouvrir des perspectives de coopération interuniversitaire.

Les informations à vérifier peuvent se résumer en ce qui suit :

- Une brève description scientifique et pédagogique du support ;
- Le public cible ;
- Les compétences visées ;
- Le temps consacré à l'apprentissage individuel au travail personnel ;
- La vidéo du lancement (About vidéo) s'il s'agit d'un Mooc

2. Système d'entrée

Il s'agit de vérifier la qualité de l'orientation de l'étudiant afin qu'il puisse se focaliser sur ces apprentissages, par rapport aux points suivants :

- La fiche-contact
- La présentation des objectifs, intermédiaires et opérationnels
- L'évaluation diagnostique par rapport aux prérequis exigés
- Les consignes d'orientation

3. Système d'apprentissage

Il représente le noyau de la matière enseignée en ligne. Son organisation et son adéquation avec les normes standards de l'enseignement à distance favorisent l'assimilation des concepts et réduisent considérablement le conflit cognitif. Il s'agit de vérifier :

- Le séquençage pédagogique en unités d'apprentissage
- La diversification des ressources (ressources PDF ou autre, liens, vidéo,..)
- Les unités d'apprentissage sont intercalées par des activités d'apprentissage formatives permettant de suivre la progression de l'apprenant (concernant les TD et les TP, etc. ces activités peuvent être des éclaircissements et/ou des aides à la préparation)
- Le système de feedback pour corriger les erreurs et consolider les acquis
- La mise en place d'exercices d'autoévaluation favorisant l'autonomie (test avec diversification de questions : QCM, ordonnancement, trous,...

- L'alignement pédagogique : adéquation entre les compétences visées, les activités et les ressources
- L'encouragement et l'animation du travail collaboratif à travers des activités de types ateliers, wiki,..
- Le soutien de l'implication de l'étudiant dans ses apprentissages à travers des interactions en mode asynchrone (forum, etc.)
- L'encadrement et l'accompagnement à travers des outils synchrones : visioconférences, chat, etc.
- Les ressources d'aide proposées.
- Les vidéos de contenus, s'il s'agit d'un Mooc

4. Système de sortie

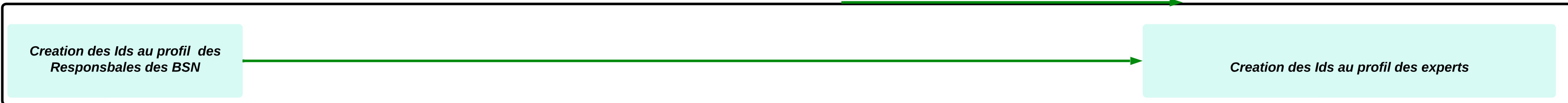
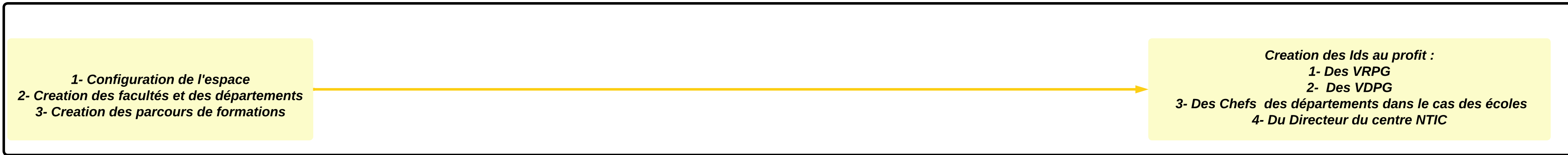
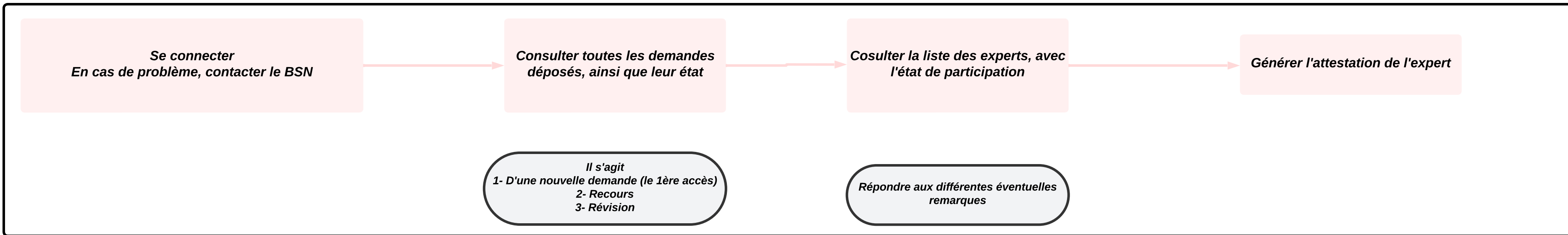
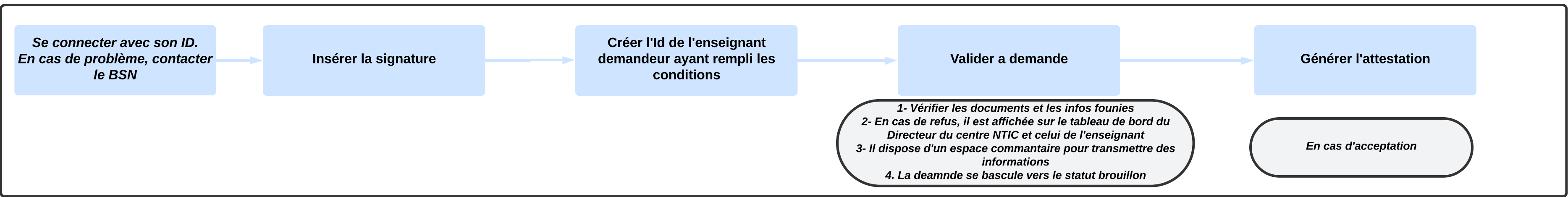
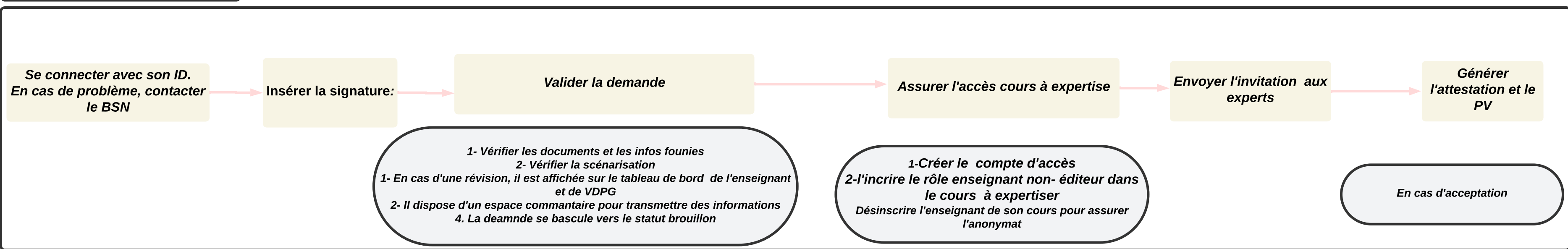
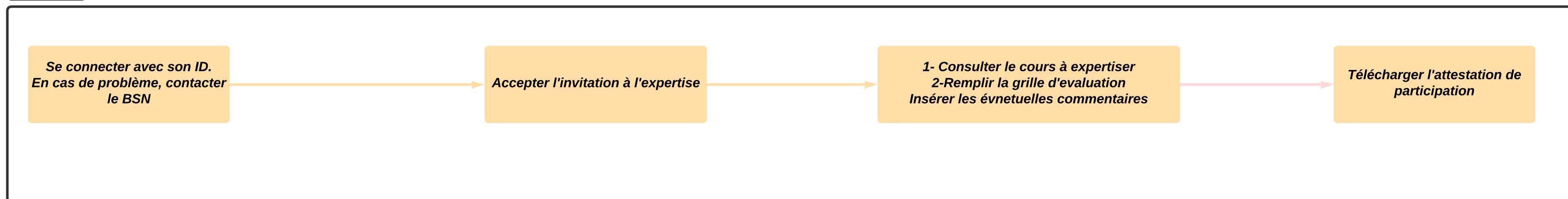
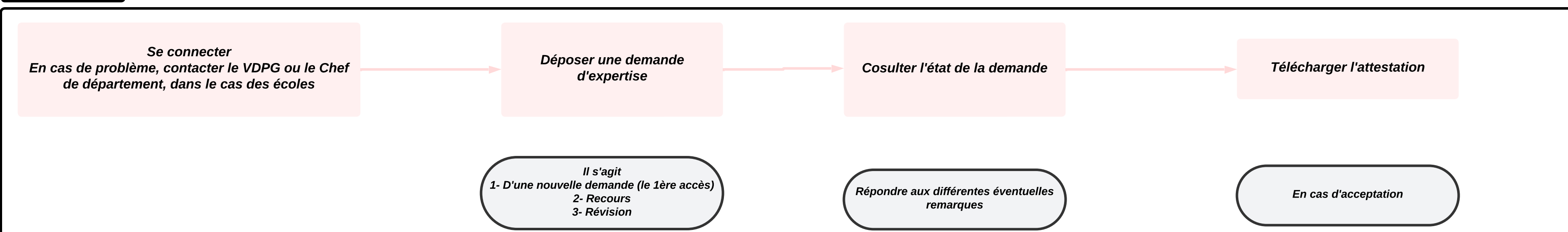
Ce système représente le mécanisme de vérification de la réussite, aidant à la préparation à l'évaluation certificative. Il repose sur :

- La diversification des activités d'apprentissage
- Un dispositif de remédiation adapté.

VII. Déroulement des expertises

Le processus d'expertise s'effectue autour d'une plateforme numérique, il repose sur les points suivants :

1. Une grille d'évaluation critériée mesurant les indicateurs suscités.
2. La désignation aléatoire des experts, dont l'un appartient à l'établissement de rattachement de l'auteur.
3. En cas d'avis divergents entre les deux experts, une troisième expertise est autorisée nécessaire.
4. Le demandeur peut exercer un droit de recours dans les conditions définies ci-après.

CNEAD**BSN****Vice-Recteur chargé de la PG ou le Sous-Directeur dans le cas des écoles****Vice-Doyen /le Sous -Directeur de la PG ou Chef de département dans le cas des écoles****Directeur du centre NTIC****Expert****Enseignant**

VIII. Validation

Chaque axe doit être validé avec un seuil minimum, servant à la validation globale :

Tableau1 : Seuils	
Décision	validation de l'axe
Valorisation des informations de la page d'accueil	60%
Système d'entrée	60%
Système d'apprentissage	90%
Système de sortie	70%
Seuil de validation	70%

Tableau2 : Prise de décision		
Décision	Conditions	Actions
Acceptée	Tous les axes doivent être validés par les deux experts, ce qui implique une moyenne générale $\geq 70\%$	Le support est approuvé après une éventuelle révision mineure Des attestations doivent être délivrées.
Désignation d'un troisième expert	Moyenne générale $\geq 70\%$ avec l'un des axes n'est pas validé par un expert	La décision est prise sur la base de la moyenne entre la note attribuée par le troisième expert et celle appartenant au même intervalle, soit $\geq 70\%$ acceptée $< 70\%$: refusée
Recours	Soit : 1- L'un des axes n'est pas validé après troisième expertise 2- Moyenne générale entre 60% et 70% , avec les deux notes entre 60% et 70% .	Des réserves seront adressées à l'auteur. Après la levée de réserves, les experts réexaminent le support révisé pour une nouvelle décision qui sera définitive.
Refusée	Moyenne générale $< 60\%$	Le support est refusé. Une nouvelle soumission est possible après la prise en compte des corrections majeures exigées par les experts

IX. Grille d'expertise

Tableau 3 : Echelle de Likert

Valeur	Appréciation	Note	Interprétation
7	Excellent	100%	Le contenu est parfaitement structuré, clair, engageant, et favorise fortement l'apprentissage
6	Très satisfaisant	80%	Réalisation de bonne qualité, conforme aux attentes avec des imperfections mineures.
5	Satisfaisant	60%	Critère respecté de manière correcte, mais certains aspects pourraient être améliorés (clarté, interaction, supports, etc.)
4	Peu satisfaisant	40%	Le travail ne répond pas suffisamment aux attentes, plusieurs éléments nuisent à l'efficacité pédagogique (manque de clarté, organisation perfectible, faible engagement des étudiants).
3	Insuffisant	20%	N'atteint pas le niveau, la quantité ou la qualité attendus avec des lacunes importantes.
2	Très insuffisant	0%	Très pauvre L'enseignement ne permet pas l'apprentissage attendu.
1	Absent	0%	Non-respect des consignes

Tableau 4 : grille d'évaluation

Axes	Critères	Echelle de Likert (7-1)	validation
Valorisation des informations de la page d'accueil	1. Une brève description scientifique et pédagogique du support ; 2. Le public cible ; 3. Les compétences visées ; 4. Le temps consacré au travail personnel ; 5. Qualité de la vidéo de lancement, About video, (Pour les Moocs)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	60%
Système d'entrée	1. La fiche-contact 2. La présentation des objectifs, intermédiaires et opérationnels 3. L'évaluation diagnostique par rapport aux prérequis exigés	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	60%
Systèmes d'apprentissage	1. Le séquençage pédagogique en unités d'apprentissage 2. La diversification des ressources (ressources PDF ou autre, vidéo,..) 3. Les unités d'apprentissage sont intercalées par des activités d'apprentissage formatives permettant de suivre la progression de l'apprenant (concernant les TD et les TP, etc. ces activités peuvent être des éclaircissements et/ou des aides à la préparation) 4. Un système de feedback pour corriger les erreurs et consolider les acquis 5. La mise en place d'exercices d'autoévaluation favorisant l'autonomie (tests avec diversification de questions : QCM, ordonnancement, trous,... 6. L'alignement pédagogique : adéquation entre les compétences visées, les activités et les ressources 7. L'encouragement et l'animation du travail collaboratif à travers des activités de types ateliers, wiki,.. 8. L'implication de l'étudiant dans ses apprentissages à travers des interactions en mode asynchrone (forum, etc.) 9. L'encadrement et l'accompagnement à travers des outils synchrones : visioconférences, chat, etc. 10. Les ressources d'aide proposées. 11. La qualité des vidéos de contenu (pour les Moocs) 12. Couverture des unités par des vidéos de contenu (pour les Moocs)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	90%
Système de sortie	1. Diversification des activités d'apprentissage : espaces de dépôts, tests avec diversification de questions : QCM, ordonnancement, trous,... 2. Un dispositif de remédiation adapté : des consignes en cas d'échec, des feedback, etc.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	70%

X. Cas des dépôts statiques ou supports diffusés en ligne avant la validation du contenu par les instances scientifiques

La plateforme nationale d'expertise des cours en ligne **ne prend pas en charge** la validation des supports statiques ou les supports diffusés en ligne avant la validation du contenu par les instances scientifiques. Dans ce cas, la procédure délivrance de l'attestation est assurée localement au niveau de chaque établissement. **L'auteur est bénéficiaire d'une attestation de dépôt.**